

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PEVÈLE CAREMBAULT SLOW
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION
CC_2021_203

L'an deux mille vingt-et-un, le 15 novembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCQ sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 8 novembre 2021, conformément à la loi.

OBJET :

Présents :

Luc FOUTRY, Président
Marie CIETERS, 1^{ère} Vice-Présidente
Bernard CHOCRAUX, 2^{ème} Vice-Président
Michel DUPONT, 3^{ème} Vice-Président
Joëlle DUPRIEZ, 5^{ème} Vice-Présidente
Bruno RUSINEK, 6^{ème} Vice-Président
Arnaud HOTTIN, 7^{ème} Vice-Président
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9^{ème} Vice-Présidente
Sylvain CLEMENT, 10^{ème} Vice-Président
Bernadette SION, 11^{ème} Vice-Présidente
Jean-Louis DAUCHY, 12^{ème} Vice-Président

COMMISSION 2

PARC D'ACTIVITE

**Vente lot 3N du Parc
d'activité de la
Croisette à CAPPELLE-
EN-PEVELE à PRESTA
FILTRE**

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Vincent LAVALLEZ, Patrick LEMAIRE, Frédéric MINET, Odile RIGA, Isabelle LEMOINE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Michel PIQUET, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Coralie SEILLIER, Michel MAILLARD, Jean-Paul VERHELLEN, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

**Présents à l'ouverture
de la séance :**

Titulaires présents : 37

Suppléant présent : 0

Procurations : 11

Nombre de votants : 48

Ont donné pouvoir :

Olivier VERCRUYSE, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE
Pascal FROMONT, procuration à Christian DEVAUX
Benjamin DUMORTIER, 8^{ème} Vice-Président, procuration à Frédéric MINET
Marion DUBOIS, procuration à Frédéric MINET
Régis BUE, procuration à Isabelle LEMOINE
Sylvain PEREZ, procuration à Paul DHALLEWYN
Ludovic ROHART, procuration à Jean-Louis DAUCHY
Carine JOURDAIN, procuration à Michel PIQUET
Gilda GRIVON, procuration à Frédéric SZYMCZAK
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY
Didier WIBAUX, procuration à Bruno RUSINEK
Yves LEFEBVRE, 4^{ème} Vice-Président, procuration à Jean-Louis DAUCHY
Luc MONNET, procuration à Joëlle DUPRIEZ (à partir de la délibération CC_2021_202)

**Présents à partir de la
délibération
CC_2021_202 :**

Titulaires présents : 38

Suppléants présents : 0

Procurations : 13

Nombre de votants : 51

Etaient Absents :

François-Hubert DESCAMPS

Secrétaire de Séance : Vincent LAVALLEZ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 15 novembre 2021

COMMISSION 2

PARC D'ACTIVITE

Vente du lot 3N au Parc d'activité de la Croisette à CAPPELLE-EN-PEVELE à « PRESTA FILTRE »

Le Conseil Communautaire,

Vu la compétence DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE,

Considérant l'aménagement du parc d'activité de la Croisette à CAPPELLE-EN-PEVELE,

Considérant que par acte notarié du 27 mars 2018, la Communauté de communes s'était portée acquéreur du lot 3N situé sur le parc d'activité de la Croisette à CAPPELLE-EN-PEVELE, en vue d'y installer le bâtiment des services techniques,

Considérant que ces derniers ayant vocation à s'installer sur le site AGFA, la Communauté de communes envisage de revendre ce terrain à l'entreprise « PRESTA FILTRE »,

Considérant que par un avis 2021-129V0330 en date du 3 février 2021, le service des Domaines a estimé les parcelles à 45 € HT /m²,

Qu'il est proposé de le vendre au prix de 45 € HT/m² à l'entreprise « PRESTAFILTRE »,

Qu'il s'agit des parcelles A2148, A 2140, A 2143, A 2145, A 2094 pour une emprise de 2 866 m².

Considérant que le prix est de 128 970 € HT auquel s'ajoute une TVA de 25 794 €, sur le prix total, soit 154 764 € TTC.

Considérant que ce projet a reçu un avis favorable de la commission Développement économique.

Oui l'exposé de son Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE (par 51 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 51 VOTANTS)

- ***D'acter la vente du lot n°3N du parc d'activité de la Croisette à CAPPELLE-EN-PEVELE au profit de la société « PRESTA FILTRE », ou toute personne morale ou physique qui pourra s'y substituer dans les conditions ci-dessus énoncées,***
- ***D'autoriser son Président ou son représentant, à signer tout contrat, avant contrat, se faire procurer tout titre et pièce et généralement faire le nécessaire, dans le cadre des formalités nécessaires à la réalisation de cette vente,***
- ***De mandater Maître Anne-Françoise POTIE, notaire à TEMPLEUVE-EN-PEVELE pour la rédaction de l'acte de vente***

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président

Luc FOUTRY

